***Envoi en recommandé avec***

***Demande d’accusé de réception***

Monsieur / Madame

Adresse

CP VILLE

**Ville, le JJ MM 2014 *(10 jours recommandés entre la date d'envoi de cette lettre et la date prévue pour l'entretien préalable à sanction afin que l'agent dispose d'un délai raisonnable pour consulter son dossier individuel et faire appel à un conseil de son choix)***

**Affaire suivie par**

**Fonction**

**N/réf. :** Initiales n°

**Objet : Discipline – Convocation à un entretien préalable à sanction**

Madame *ou Monsieur*,

Par un rapport en daté du / / , les faits suivants m’ont été signalés, par (*nom prénom fonction*) :

................................................................................................................................................. ;

Ces faits sont susceptibles de constituer des manquements à vos obligations déontologiques et professionnelles prévues notamment aux articles 25 à 28 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Par conséquent, je vous informe que j’ai décidé d’engager à votre encontre, une procédure disciplinaire, conformément aux dispositions des articles 19 et 29 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, 89 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et du décret n°89-677 du 18 septembre 1989.

Dans ce cadre, vous êtes invité (e) à un entretien le………… à …h…. au cours duquel vous pourrez présenter vos observations orales ou écrites sur les faits qui vous sont reprochés et la procédure en cours.

Participeront à cet entretien :

*- (nom prénom et fonction)*

*- (nom prénom et fonction)*

*- (nom prénom et fonction)*

Conformément aux dispositions de l’article 19 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et de l’article 4 du décret n°89-677 du 18 septembre 1989, vous avez droit à la communication intégrale de votre dossier individuel et des documents annexes.

Pour ce faire, vous voudrez bien contacter le Service des Ressources Humaines au numéro suivant …………….. afin de convenir d'un rendez-vous pour la consultation de votre dossier sur place.

En outre, en application de l’article 19 précité et de l’article 4 du décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, vous avez la possibilité de vous faire assister par un ou plusieurs conseils de votre choix, pour la consultation du dossier individuel ainsi que pour l'entretien préalable à sanction.

Veuillez agréer, M. …………………………, l’expression de mes salutations distinguées.

Le Maire *ou Le Président*,